

ARTICLES : Documents rédigés par un ou plusieurs chercheurs qui présentent certains résultats de leurs études fondamentales ou appliquées. L'objectif est de communiquer à la communauté scientifique les résultats de travaux de recherche.

Pour paraître dans certaines revues scientifiques, l'article doit être validé par un comité d'experts.

- Articles dans des revues nationales avec comité de lecture,
- Articles dans des revues internationales avec comité de lecture,
- Articles dans des revues nationales sans comité de lecture,
- Articles dans des revues internationales sans comité de lecture,

COLLOQUES, COMMUNICATIONS, CONFERENCES, CONGRES, JOURNEES D'ETUDE, SEMINAIRES, WORKSHOPS : Documents ayant été rédigés en vue d'un événement regroupant plusieurs chercheurs sur un thème précis. Les actes de congrès ne sont pas toujours publiés

- National avec actes,
- International avec actes
- National sans actes,
- International sans actes,
- Sur invitation,
- Posters

OUVRAGES : Textes sur un sujet donné compilés et mis en vente par un éditeur.

CHAPITRES D'OUVRAGE = CONTRIBUTIONS A UN OUVRAGE : Morceaux d'un ouvrage collectif.

BREVET (anglais : patent) : Titre de propriété, qui confère à son titulaire, inventeur ou entreprise, un droit exclusif d'exploitation d'une invention, pour une durée de 20 ans (sous réserve du paiement de taxes annuelles). Ce titre a une validité territoriale limitée : pour bénéficier d'un droit exclusif dans plusieurs pays, le déposant devra demander la protection de son invention pour chacun de ces pays. En France le dépôt se fait auprès de l'INPI (Institut National de la Propriété Industrielle). Il protège une invention tout en la rendant publique. Obligation est faite au déposant de décrire son invention de manière suffisamment précise.

LICENCES

HABILITATIONS A DIRIGER DES RECHERCHES

THESES : Document résumant un travail de recherche universitaire, soutenu devant un jury par un doctorant sous la responsabilité d'un directeur de thèse habilité afin d'obtenir le titre national ou universitaire de docteur.

MEMOIRES

**VULGARISATION SCIENTIFIQUE = DIFFUSION DE LA
CONNAISSANCE = INFORMATION ET CULTURE SCIENTIFIQUE ET
TECHNIQUE :** documents permettant au tout public d'accéder à la culture scientifique,
technique

RAPPORTS : Rapports établis pour rendre compte de l'avancée des recherches

AUTRES PUBLICATIONS